

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA FORMATION PERMIS AM

1 DEFINITION

- Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.
- Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

2 LES ENJEUX DE LA FORMATION

- Connaître et comprendre les règles du code de la route
- Maîtriser son véhicule
- Gérer l'environnement de conduite et ses dangers

3 DEROULEMENT

- Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveaux 1 ou 2 ou l'ASR
- 8 heures de formation pratique au minimum constituée de cinq séquences :
 - Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite
 - Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation
 - Séquence 3 : Code de la route
 - Séquence 4 : Formation à la conduite en circulation
 - Séquence 5 : Sensibilisation aux risques (en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal).
- À l'issue de la formation pratique, l'auto-école délivre une attestation de Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire qui vous autorise à conduire votre cyclomoteur. Cette attestation est valide 4 mois, vous recevrez dans ces 4 mois votre permis définitif.